

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

=====

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Matériel Roulant Antimbi

Séance du 29 Septembre 1950

La séance est ouverte à 15 h.25

Sont présents :

- M. RICOCH, Président
- MM. VICARIOT et LANCRENON, Vice-Présidents
- M.M. ALLYN, BARDET, BLANCHON, DESCOMBES, DOBEL, Gérard DUPONT, FAUCONNIER, GIONTA, HEYLLIARD, LESTAT, LUQUET, MOATTI, du PONT, PROTHIN, PRANGEY, THIRION, THOIRAIN, VINCENT, WATELET.

Excusés :

- MM. AUGER, DERODE, HENRY-GREARD, LE DANTEC, POURTOUT.

Assistent à la séance :

- M. BOULLOCHE, représentant le Commissaire du Gouvernement auprès de l'Office Régional des Transports Parisiens.
- M. EHRHARDT, Inspecteur Général des Finances, Contrôleur d'Etat.
- M. BENOIST d'ETIVAUD, Secrétaire Général de l'Office Régional des Transports Parisiens.
- Pour le Département de la Seine : M. ROVANI, représentant le Préfet
M. LAPEBIE, représentant l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département
- Pour le Département de Seine-et-Oise : M. BONNET, représentant l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département.
- Pour le Département de Seine-et-Marne : M. ARRIBEHAUTE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département
- MM. LEGRAND, Directeur Général
- DEVILLERS, Directeur Général Adjoint
- BAUDE, Directeur
- CULOT, Directeur, Secrétaire du Conseil d'Administration.

=====

LE PRESIDENT adresse à M. BLANCHON, qui vient d'être promu Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, les félicitations du Conseil et ses félicitations personnelles.

Il donne ensuite lecture de trois lettres :

- l'une, en date du 6 Septembre, par laquelle le Syndicat Autonome Traction demande certaines modifications du Règlement des Retraites et du Statut du Personnel,

- l'autre, en date du 23 Septembre, par laquelle MM. GIONTA et VINCENT, Administrateurs, demandent l'examen, par le Conseil, de certaines modifications à apporter au Règlement des retraites et au Statut du Personnel, ainsi que du problème général des salaires avec fixation du nouveau salaire de base,

- l'autre, en date du 25 Septembre, par laquelle le Syndicat Général (C.G.T.-F.O.), proteste contre la publicité donnée à sa lettre du 7 Septembre

M. GIONTA insiste pour que les questions dont il a demandé la mise à l'ordre du jour du Conseil fassent l'objet d'un examen approfondi dans un très court délai.

Le PRESIDENT donne l'assurance que ces questions seront inscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil.

o
o o

Le procès-verbal de la séance du 28 Juillet 1950 est adopté.

En ce qui concerne le procès-verbal de la séance du 15 Septembre, expédié tardivement, certains Administrateurs (MM. ALLYN, BARDET, DOBEL, THOIRAIN, MOATTI) déclarent ne l'avoir pas encore reçu. M. GIONTA demande que la rédaction en soit revue et que les déclarations faites, à cette séance, par les représentants de la C.G.T. et de la C.G.T.-Force Ouvrière soient publiées in-extenso. Il proteste, en effet, contre les informations inexactes parues dans l'"Humanité" et dans un tract du Syndicat Général (C.G.T.) selon lesquelles "les dirigeants F.O. ... ont accepté une aumône de 3 Fr 33 par jour ..." et " ... n'ont pas encore une seule fois jusqu'à ce jour posé le problème des salaires avec toute l'ampleur qu'il revêt actuellement ...". Il rappelle les propositions faites par le Syndicat unifié F.O., le 28 Août et le 6 Septembre. Pour la revalorisation des salaires et la demande qu'il a faite avec M. VINCENT, à la dernière séance du Conseil, de considérer l'indemnité de 7 % comme un acompte et de porter la question de la revalorisation des salaires à l'ordre du jour de la séance suivante : cette demande a été confirmée par écrit. A ce sujet, il exprime son vif mécontentement en constatant que dans le dossier du Conseil d'aujourd'hui, seules ont été chiffrées les propositions de la C.G.T.

- 3 -

M. LANCRENON, M. Gérard DUPONT et M. MOATTI proposent que pour les questions particulièrement délicates relatives au personnel, les Administrateurs puissent demander communication du projet de procès-verbal et rectifier, s'il y a lieu, le résumé de leurs interventions dans le cadre, bien entendu, du compte-rendu sténographique.

M. PRANCEY appuie M. GIONTA et regrette que certains Administrateurs utilisent de façon tendancieuse les comptes-rendus du Conseil; ces derniers devraient rester confidentiels.

M. THOIRAIN déclare que les Administrateurs appartenant au Syndicat Général (C.G.T.) ne se sentent pas touchés par l'intervention de M. GIONTA. Il fait distribuer le tract incriminé et fait remarquer qu'il est rédigé en termes corrects. Quant au communiqué paru dans la presse, il a été donné à l'Agence A.F.P.

Il est convenu que le procès-verbal du 15 Septembre sera examiné à la prochaine séance. Les propositions de rectification pourront être faites au préalable conformément aux propositions de MM. LANCRENON, Gérard DUPONT et MOATTI.

Résultats d'exploitation -

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT fait connaître que le nombre des voyageurs transportés sur le réseau métropolitain a été de 83.425.398 en Juillet et de 62.424.486 en Août, ce qui représente une diminution de 9,4 % et de 12,1 % par rapport aux mois correspondants de 1949; les recettes se sont élevées à 1.009.436.791 F et à 771.124.131 F. Sur la ligne de Sceaux, le nombre des voyageurs a été de 2.925.000 et de 2.580.000, en diminution de 3,1 % et de 4,6 %; les recettes se sont élevées à 55.000.000 et à 46.050.000 F.

Sur le réseau routier, le nombre des voyageurs a été de 65.455.792 en Juillet et de 48.035.336 en Août, ce qui représente une diminution de 7,4 % et de 4,3 % par rapport aux mois correspondants de 1949; les recettes se sont élevées à 1.035.998.120 F et à 778.380.762 F.

Sur l'ensemble des réseaux, le nombre des voyageurs est en diminution de 8,4 % et de 8,8 % par rapport aux mois de Juillet et de Septembre 1949.

Situation des travaux et des approvisionnements -

Le DIRECTEUR GENERAL commente la note de la Direction. Il fait observer que les travaux de parachèvement du prolongement de la ligne n° 13 se poursuivent et que la Régie se tient prête à ouvrir la ligne dès que l'Office le décidera.

Les travaux de construction du matériel roulant articulé se poursuivent maintenant de façon assez satisfaisante pour qu'il soit possible d'espérer recevoir la première rame en 1951.

Trésorerie -

M. CULOT donne connaissance de la situation de la trésorerie.

M. BOULLOCHE, représentant M. le Commissaire du Gouvernement, constate que 557 millions seulement ont été dépensés au 31 Juillet sur une annuité de renouvellement de 2.060 millions à laquelle s'ajoutent 400 millions de reliquat de l'exercice 1949; il fait part au Conseil de ses inquiétudes au sujet de l'entretien par la Régie du Matériel et des installations appartenant à la Ville de Paris et au Département de la Seine.

Le DIRECTEUR GENERAL rassure M. BOULLOCHE en lui faisant remarquer que 2.453 millions ont été engagés et ont fait l'objet de commandes et de travaux en cours. Les livraisons d'autobus donneront lieu à des paiements importants avant la fin de l'année; d'autres commandes, notamment celles relatives au matériel roulant articulé, seront payées en 1951.

M. Gérard DUPONT et M. MOATTI pensent qu'il est tout naturel de voir des crédits de paiement inférieurs aux crédits d'engagement; il n'y a pas intérêt à payer les fournisseurs avant les livraisons.

M. EHRHARDT demande qu'une colonne "Engagements" soit ménagée dans la situation des programmes.

Construction de la nouvelle chaufferie de l'Atelier Central (2ème phase) -

M. LUQUET, Président de la 1ère Commission, fait connaître que, du point de vue technique, la 1ère Commission a donné un avis favorable.

M. PRANCEY, Vice-Président de la 2ème Commission, précise que la Commission Financière ne fait aucune observation à la modification proposée du Programme de renouvellement.

Sur une question de M. BOULLOCHE, le DIRECTEUR GENERAL expose que le remplacement de la chaufferie s'impose du fait non seulement de l'usure mais de l'insuffisance de l'ancienne installation. Le projet de la Direction a été réduit au minimum nécessaire pour obtenir un chauffage convenable. D'ailleurs, la nouvelle installation fonctionnant au mazout et presque automatiquement permettra de réaliser de sensibles économies de personnel.

" Le Conseil modifie comme suit le Programme de Renouvellement de l'exercice 1950 :

" 1° - la dotation de 178 millions figurant au titre I, chapitre I, paragraphe B, alinéa 1°, pour le "montage de moteurs Diesel sur autobus en service", est réduite à 89 millions;

" 2° - une nouvelle dotation de 89 millions est inscrite au programme pour la "construction et l'équipement de la deuxième phase de la nouvelle chaufferie de l'Atelier central", cette rubrique constituant un paragraphe additionnel C au chapitre 3 du titre I". (unanimité).

Crédits -

Sur le rapport de M. PRANGEY, Vice-Président de la 1ère Commission,
 " le Conseil approuve l'ouverture de 52 crédits s'élevant à 280.292.400 F
 " dont 120.090.400 F à imputer au 1er Etablissement; 145.960.000 F au Renou-
 " vellement et 14.242.000 F au compte Débiteurs divers, ainsi que la réforme
 " de 27 éléments d'actif s'élevant à 23.426.911 F 16. Il prend acte de
 " l'approbation par son Président, en application de la délégation de pouvoirs
 " du 8 Avril 1949, de 4 crédits urgents s'élevant à 11.125.000 fr " (unanimité).

M. EHRHARDT se demande si la modification des 200 appareils oblitérateurs n'aurait pas dû être portée au compte 1er Etablissement plutôt qu'au Renou-vellement; après justifications du DIRECTEUR GENERAL, il n'insiste pas.

Marchés -

Sur le rapport de M. GIONTA, Vice-Président de la 5ème Commission,
 " le Conseil approuve un marché de 223.650.000 F pour fourniture de tissus
 " de laine peignée, un marché de 82.516.000 F pour fourniture de tissus de
 " laine cardée, un marché de 22.613.750 F pour fourniture d'appareils de
 " contrôle de marche pour éléments automoteurs articulés et prend acte de
 " l'état des marchés approuvés par son Président et par la 5ème Commission
 " depuis le 28 Juillet 1950 en application des délégations de pouvoirs du
 " Conseil d'Administration du 8 Avril 1949".(unanimité).

Programme quinquennal de premier établissement pour la modernisation des réseaux.-

M. LUQUET, Président de la 1ère Commission, rend compte des débats de la Commission Technique; cette Commission, en émettant un avis favorable, précise que le programme constitue un cadre général susceptible d'être, par la suite, librement modifié; elle émet le vœu qu'une place plus grande soit réservée aux opérations importantes dont le financement ne saurait être assuré par la Régie (électrification de la ligne de Vincennes, desserte des cités de Plessis-Robinson et de Chatenay-Malabry, prolongement de la ligne n° 1 jusqu'au Rond-Point de la Défense, etc...).

M. PRANGEY, Vice-Président de la 2ème Commission, fait connaître l'avis favorable donné par la Commission Financière.

M. DOBEL regrette que le prolongement de la ligne de Sceaux jusqu'aux cités de Plessis-Robinson et de Chatenay-Malabry ne soit pas porté dans le programme; il craint que l'Office ne se voit obligé de confier la desserte à des sociétés privées si la Régie n'a pas prévu à temps l'équipement nécessaire.

M. du PONT exprime le désir qu'une étude fasse ressortir, pour chaque opération, la rentabilité des investissements par la comparaison des charges financières et des recettes supplémentaires ou économies prévisibles. M. MOATTI s'associe à ce désir.

M. BOULLOCHE s'y associe également et fait plusieurs observations :
a) la Direction, pour établir un programme de cinq ans, aurait dû faire des hypothèses sur l'évolution du trafic; b) le programme de l'1^{er} Etablissement aurait dû être complété par le programme de renouvellement; c) parmi les opérations de grande envergure, la ligne de Vincennes la desserte des cités-jardins, qui sont inscrites au Plan des besoins, auraient dû être prévues au programme; d) un crédit "imprévu et divers" n'a pas sa place dans un programme de cinq ans.

Le PRESIDENT donne les explications suivantes :

- le programme se limite aux opérations que la Régie estime indispensables pour moderniser les réseaux qui lui ont été confiés et dont le financement pourrait lui incomber;

il ne comporte pas les opérations de grande envergure dont le financement ne peut incomber à la Régie; ces opérations font l'objet d'une rubrique dans la note de présentation; la place qui lui est consacrée peut d'ailleurs être augmentée pour répondre au vœu de la 1^{ère} Commission;

- la plupart des opérations prévues au programme ne sont pas rentables; elles n'apportent, le plus souvent, ni recettes supplémentaires, ni économies; la Régie les estime cependant nécessaires pour que les réseaux puissent soutenir la comparaison avec les exploitations des autres pays;

- les opérations à financer au titre du "Renouvellement" feront l'objet d'une communication qui est prévue à l'ordre du jour de la séance.

M. HEYLLIARD déclare qu'il sera très attentif au contenu du programme de renouvellement.

M. PRANGEY souhaiterait que le prolongement de la ligne de Sceaux jusqu'au Châtelet fut inscrit au programme quinquennal.

Pour M. LANCRENON, il n'appartient pas à la Régie de prendre l'initiative d'inscrire à son programme les constructions de lignes nouvelles. C'est là l'oeuvre des collectivités demanderesse qui devront étudier le financement.

M. PROTHIN pense qu'il est dangereux de dire d'avance qu'une ligne nouvelle sera déficitaire; il n'est pas impossible de diriger le développement d'une région et, dans ce cadre, une étude approfondie pourrait faire apparaître des prévisions moins défavorables.

M. VICARIOT est du même avis. Il ajoute que les prévisions doivent tenir compte de toutes les considérations; ainsi, pour la ligne de Vincennes, il faut tenir compte du coût actuel de la ligne pour la S.N.C.F., du mauvais rendement des lignes d'autobus voisins; les besoins normaux et urgents de la population imposent que l'Etat et les collectivités demanderesse financent les travaux et compensent, éventuellement, un déficit d'exploitation. Il en est de même pour la desserte des cités-jardins en construction.

M. Gérard DUPONT est d'avis de limiter le programme aux opérations de modernisation des réseaux actuels. Il appartient aux collectivités et à l'Office d'apprécier les besoins de la population parisienne et de demander des études à la Régie, chaque opération donnant alors lieu à une étude approfondie, sur des bases concrètes, et à un bilan. Il peut en être ainsi pour les deux opérations inscrites au Plan des besoins.

M. BENOIST d'ETIVEAUD pense que la Régie peut non seulement faire ces deux études, mais toutes autres suggestions.

L. THIRION n'est pas de cet avis : les collectivités et l'Office ont seuls compétence, et non la Régie, pour prendre l'initiative des lignes nouvelles. La Régie devrait avant tout améliorer ses réseaux sous le rapport de la rapidité, de la fréquence des passages, du bruit, de l'aération, de la lumière, du confort, du prix de revient, etc...

M. GIONTA pense qu'au contraire, ceux qui gèrent l'entreprise et connaissent les problèmes de transport sont qualifiés pour apprécier les désirs des usagers; les attributions de la Régie devraient être étendues, ce qui implique une refonte de la loi du 21 Mars 1948. Quant à la rentabilité des lignes, qui constituent un service public, M. GIONTA ne la conçoit que sous la forme du bénéfice qu'en tirera l'économie nationale ou régionale.

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle que la Direction de la Régie nomme 5 représentants au Comité Consultatif Technique de l'Office; ceux-ci sont habilités à présenter des suggestions. Le Conseil a donc la possibilité de transmettre à l'office, par cette voie, ses propres suggestions.

Sur la demande de M. PROTHIN et de M. Gérard DUPONT, il est décidé que la participation des représentants de la Régie aux travaux de l'Office fera l'objet d'un compte-rendu périodique au Conseil.

" Le Conseil établit, dans le cadre actuel des réseaux de la Régie, et conformément au dossier ci-joint, le programme de premier établissement pour la modernisation des réseaux (années 1951 à 1955); il charge son Président de le transmettre, pour information, à l'Assemblée Générale de l'Office Régional des Transports Parisiens, étant bien précisé que ce programme constitue seulement une vue générale des perspectives qui semblent susceptibles de s'ouvrir devant la Régie au cours des cinq prochaines années et n'a qu'une valeur indicative". (unanimité).

Le PRESIDENT précise que les opérations importantes, qui n'entrent pas dans le cadre des réseaux actuels, seront exposées en tête de la note de présentation.

Communication relative au renouvellement du matériel roulant.

Le PRESIDENT rappelle que le renouvellement du matériel roulant n'est pratiquement plus assuré depuis 1938 à l'exception de quelques commandes de matériel destiné à la ligne de Sceaux, de 40 éléments articulés, de cars de grande banlieue et de 300 autobus. Il devient maintenant indispensable de prévoir le remplacement, au cours de la prochaine période de 10 années, de la totalité des autobus et d'une fraction importante du réseau ferré.

Le renouvellement du matériel roulant permettra, d'ailleurs, de réaliser d'importantes économies de carburant et d'entretien qui faciliteront le financement de l'opération.

Le programme envisagé représenterait un volume de l'ordre de 20 milliards de francs à dépenser entre 1953 et 1960. Cette somme proviendrait pour partie de l'annuité de renouvellement et pour partie d'avances à moyen terme faites par les constructeurs.

Des premiers contacts ont eu lieu avec le Ministre des Travaux Publics, avec le Ministre des Finances, avec des constructeurs.

Si le Conseil est favorable au principe de l'opération projetée, les études seront approfondies et les pourparlers seront poursuivis.

M. VINCENT ayant demandé que ces déclarations fussent d'onnées par écrit aux Administrateurs, le PRESIDENT fait connaître son intention d'adresser aux Administrateurs une note confidentielle contenant les principaux éléments du problème et des évaluations plus complètes.

Le Conseil autorise son Président à poursuivre les négociations.

Rapport sur l'activité de la Régie en 1949. -

M. LANCRENON, au nom de la 4ème Commission, rappelle que le rapport a déjà été approuvé par le Conseil au mois de Juillet; toutefois, la Commission propose une légère modification à la page 2, 6ème alinéa : après la 3ème ligne, ajouter "sous les réserves détaillées au cours du présent exposé" (le reste sans changement). La 4ème Commission propose également d'appeler plus particulièrement l'attention du Ministre sur l'utilité qu'il y aurait à alléger la procédure budgétaire, à relever la limite (actuellement de 15%) prévue par la loi au montant des participations financières, à approuver plus rapidement les programmes d'établissement. M. LANCRENON donne lecture du projet de délibération annexé au procès-verbal de la 4ème Commission.

M. EHRHARDT signale qu'à la page 154 du Rapport il est fait état des "retards apportés dans le versement par l'Etat et par les collectivités locales des participations financières" et estime ce reproche injustifié, au moins en ce qui concerne l'Etat. Le PRESIDENT donne l'assurance que le passage sera modifié.

M. du PONT demande qu'au paragraphe 1° du projet de délibération, la suggestion de supprimer la navette budgétaire entre la Régie et l'Office soit limitée aux révisions budgétaires; il demande, en outre, la suppression du 2ème alinéa de ce paragraphe. En ce qui concerne le paragraphe 2°, M. du PONT propose une rédaction différente. Le Conseil approuve ces modifications.

M. EHRHARDT estime que la date fixée par la loi pour la présentation des prévisions budgétaires à l'Office : 1er Septembre, soit reportée au 1er Décembre. Le projet de délibération est modifié dans ce sens. M. EHRHARDT rappelle, d'autre part, qu'en ce qui concerne le mode de calcul des participations financières, la thèse du Gouvernement est qu'il y a lieu de tenir compte du trafic supplémentaire dû aux tarifs réduits.

M. ALLYN déclare qu'il votera le projet de délibération, mais que son vote n'entraîne pas l'abandon de ses réserves relatives aux compressions de l'effectif du personnel prévues dans le budget.

A l'unanimité, "le Conseil, à l'occasion de la présentation du Rapport d'activité de la Régie pour l'Exercice 1949, charge son Président d'appeler particulièrement l'attention de Monsieur le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme sur les points suivants :

" 1° - Procédure budgétaire -

" Le Rapport (page 5) fait ressortir la lourdeur de la procédure budgétaire. Cette procédure, si elle était strictement appliquée, exigerait 46 séances du Conseil d'Administration, de l'Office et des Commissions de ces organismes. Il serait souhaitable, en attendant la modification du texte législatif, que l'avis de l'Office sur chaque révision budgétaire fut pris en considération lors de la révision suivante. Le Conseil d'Administration éviterait ainsi de se réunir une seconde fois pour chaque révision, quelques semaines avant l'examen de la suivante.

" Il serait désirable que l'article 27, 3ème alinéa, de la loi du 21 Mars 1948, fût amendé : la date du 1er Septembre, fixée pour la présentation des états de prévisions, étant remplacée par celle du 1er Décembre.

" 2° - Articles 22 et 26 de la loi du 21 Mars 1948 -

" Le Rapport (page 6) rappelle les difficultés d'interprétation qui se sont élevées au sujet des articles 22 et 26 de la loi du 21 Mars 1948; il apparaît, non seulement juste, mais indispensable à l'équilibre financier de la Régie que tous les avantages de tarification imposés, quelle qu'en soit la date, à la Régie par les Pouvoirs Publics (cartes hebdomadaires de travail, réduction aux familles nombreuses, aux mutilés, etc...) fassent l'objet d'un remboursement entrant en recettes.

" Or, la limitation des participations financières de l'Etat et des collectivités locales à 15 % des recettes totales (articles 22 de la loi du 21 Mars 1948) ne garantit pas à la Régie cette compensation intégrale. Une telle disposition semble d'autant plus anormale que depuis 1947 la perte de recettes découlant des avantages de tarification s'est proportionnellement accrue du fait de l'augmentation relative du nombre des cartes hebdomadaires et du rajustement insuffisant du prix de ces cartes par rapport à l'élévation générale des tarifs, et qu'ainsi la Régie se trouve avoir à supporter une charge supplémentaire à laquelle elle est restée entièrement étrangère.

" Il serait souhaitable de modifier sur ce point la loi du 21 Mars 1948 en supprimant le plafond de 15 % et en prévoyant que la R.A.T.P. aura droit, en tout état de cause, au remboursement des pertes de recettes résultant des avantages de tarification qui lui sont imposés, ainsi que cela a été admis par le Parlement pour la S.N.C.F.

" 3° - Le fonctionnement de la Régie serait également allégé dans de notables proportions par une approbation rapide des programmes d'établissement, ainsi qu'il est indiqué page 7 in-fine du Rapport."

Questions diverses -

Le DIRECTEUR GENERAL donne lecture de la lettre qu'il se propose d'adresser au Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme au sujet de la gratification à allouer aux agents titulaires de la Médaille d'Honneur des Chemins de fer. Le Conseil approuve.

M. VINCENT demande que le Conseil soit tenu au courant des projets d'organisation commune du réseau de banlieue de la S.N.C.F. et des réseaux de la R.A.T.P. dont la presse s'est fait l'écho.

M. VINCENT demande qu'une date soit fixée pour l'étude par le Conseil de la remise en ordre des salaires : nouvelles valeurs du coefficient 100, du sommet hiérarchique et de l'échelle hiérarchique, et pour l'évaluation de toutes les propositions syndicales. Le PRESIDENT inscrit cette question à l'ordre du jour de la séance du 27 Octobre. M. GIONTA demande qu'elle soit placée au début de la séance, M. du PONT rappelle que la Commission interministérielle devra être saisie huit jours au moins avant la séance.

M. DOBEL reprend à son compte un vœu du Comité d'Entreprise tendant à l'extension aux lignes intra-muros du bénéfice de la carte de circulation délivrée aux agents retraités. Cette question est renvoyée à la séance du Conseil d'Administration du 27 Octobre.

M. ALLYN demande quelle est l'activité des 4 assistants techniques de la Régie. Il a, en effet, constaté une recrudescence de transports illicites, notamment des transports d'ouvriers en camions. Le DIRECTEUR GENERAL fait connaître que les assistants techniques dressent assez souvent des procès-verbaux.

°
° °

M. LANCRENON donne au Conseil des nouvelles plus favorables de la santé de M. AUGER. Le PRESIDENT forme des vœux pour le prochain retour de M. AUGER.

La prochaine séance du Conseil d'Administration aura lieu de Vendredi 27 Octobre 1950 à 15 heures.

Le SECRETAIRE,

CULOT.

Le PRESIDENT,

RICROCH.